



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Prévention et anticipation d'une crue majeure de la Seine

Question écrite n° 11881

### Texte de la question

M. Michel Barnier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les mesures de prévention et d'anticipation qui doivent être mises en œuvre à Paris dans le cas d'une crue historique de la Seine à plus de 8 mètres, laquelle pourrait affecter tous les arrondissements riverains du fleuve. M. le député demande à M. le ministre quelle évaluation et quelles leçons ont été tirées de l'exercice organisé le 13 octobre 2025 avec la mairie de Paris et le centre « Crisotech », ainsi que de l'exercice « Hydros 25 » avec la préfecture de police. La Cour des comptes elle-même avait fait, dans un rapport en 2022, un certain nombre de préconisations. Au-delà de ces évaluations et de ces exercices, il lui demande s'il n'est pas nécessaire qu'une information plus régulière soit adressée à tous les habitants territorialement concernés par ces risques, avec des recommandations actualisées s'agissant des alertes, des travaux éventuels de prévention dans certains immeubles, de protection ou d'évacuation.

### Texte de la réponse

En cas de crue centennale de la Seine à Paris, on estime que plus de 630 000 personnes se trouveraient en zone inondable et près d'un million supplémentaire vivrait dans une zone dite de fragilité, exposée à des coupures d'électricité, d'eau potable, de chauffage et des télécommunications. Une telle crue pourrait paralyser la vie quotidienne de plusieurs centaines de milliers d'habitants et avoir des répercussions économiques à l'échelle nationale. Ces enjeux rendent les démarches de préparation et d'anticipation absolument nécessaires pour la protection des populations et la résilience du territoire francilien. En région parisienne, le préfet de police, en tant que préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, et le préfet de la région Île-de-France, sont chargés de la mise en œuvre des mesures de prévention et d'anticipation en cas de crue historique de la Seine à plus de 8 mètres. L'organisation des secours, la prise en charge des populations ainsi que la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement prennent trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), les exercices et les retours d'expériences. L'exercice le plus récent, « Hydros 25 crue-inondation », mis en œuvre par la préfecture de police entre les 13 et 17 octobre 2025, a permis de recueillir de précieuses données issues d'une centaine d'entités participantes, acteurs publics comme privés, de niveaux national, zonal et interzonal, territorial et communal. À cette occasion, chaque partenaire a pu mesurer la qualité de ses dispositifs, contrôler la coordination interservices et la communication de crise, et procéder aux ajustements nécessaires. En outre, le dispositif FR-Alert, qui permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger, a pu être testé à cette occasion. Il convient de noter que les établissements situés en zone inondable (musées, administrations, opérateurs de réseaux de fluides et de transport) doivent se doter d'un plan de protection contre les inondations (PPCI). Soumis à l'avis du préfet de police, ce document doit contenir un diagnostic des vulnérabilités de l'établissement, l'analyse des dommages potentiels et les mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes, la préservation des biens et la continuité des activités en cas de crue majeure. Par ailleurs, les collectivités et leurs groupements exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. À cet égard, ils mettent en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations, incluant des aménagements utiles contre les crues. Les services de l'État contribuent également à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque

inondation (SLGRI) visant à promouvoir des actions de prévention au niveau régional pour améliorer la connaissance du risque et réduire les vulnérabilités. Par ailleurs, l'information des populations sur les risques naturels d'inondation et les recommandations associées constituant un enjeu majeur, des actions de sensibilisation sont menées par la préfecture de police et ses partenaires auprès des parisiens et des franciliens, à travers notamment des journées d'actions dédiées au grand public et aux scolaires. L'information du public passe également par plusieurs dispositifs. D'abord, l'outil cartographique CARTOVIZ qui aide les opérateurs de réseau à connaître les risques d'inondation et leur impact sur les réseaux structurants. Ensuite, en Île-de-France, 7 départements, dont la Ville de Paris, possèdent un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) décrivant les risques, leurs conséquences et les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Des informations sont également accessibles au public via les sites internet du service public Episeine ou encore de la préfecture de police. Enfin, le dispositif Vigicrues permet à chaque citoyen de s'abonner à un dispositif d'alerte, afin de suivre le niveau de la Seine. L'ensemble de ces dispositifs contribuent à une gestion sérieuse et maîtrisée d'un cas de crue historique de la Seine, naturellement en lien étroit avec les collectivités territoriales et leurs groupements, singulièrement la métropole du Grand Paris, pour porter l'ensemble des aménagements sur l'axe Seine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Barnier](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11881

**Rubrique :** Catastrophes naturelles

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2025](#), page 10459

**Réponse publiée au JO le :** [21 avril 2026](#), page 3458